

Le 4 janvier 2011



**Jean-Luc PÉRAT**  
Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture du Nord**  
12 rue Jean sans Peur  
59039 LILLE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes-sur-Helpe  
Avesnes-sur-Helpe Nord  
Avesnes-sur-Helpe Sud  
Avesnes-sur-Helpe Est  
Avesnes-sur-Helpe Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Centre  
Avesnes-sur-Helpe Nord-Est  
Avesnes-sur-Helpe Nord-Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Sud-Est  
Avesnes-sur-Helpe Sud-Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Centre-Est  
Avesnes-sur-Helpe Centre-Ouest

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnes-sur-Helpe  
Avesnes-sur-Helpe Nord  
Avesnes-sur-Helpe Sud  
Avesnes-sur-Helpe Est  
Avesnes-sur-Helpe Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Centre  
Avesnes-sur-Helpe Nord-Est  
Avesnes-sur-Helpe Nord-Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Sud-Est  
Avesnes-sur-Helpe Sud-Ouest  
Avesnes-sur-Helpe Centre-Est  
Avesnes-sur-Helpe Centre-Ouest

Canton d'Hautmont

Hautmont  
Hautmont Nord  
Hautmont Sud  
Hautmont Est  
Hautmont Ouest  
Hautmont Centre  
Hautmont Nord-Est  
Hautmont Nord-Ouest  
Hautmont Sud-Est  
Hautmont Sud-Ouest  
Hautmont Centre-Est  
Hautmont Centre-Ouest

Canton de Landrecies

Landrecies  
Landrecies Nord  
Landrecies Sud  
Landrecies Est  
Landrecies Ouest  
Landrecies Centre  
Landrecies Nord-Est  
Landrecies Nord-Ouest  
Landrecies Sud-Est  
Landrecies Sud-Ouest  
Landrecies Centre-Est  
Landrecies Centre-Ouest

Canton de Solre le Château

Solre-le-Château  
Solre-le-Château Nord  
Solre-le-Château Sud  
Solre-le-Château Est  
Solre-le-Château Ouest  
Solre-le-Château Centre  
Solre-le-Château Nord-Est  
Solre-le-Château Nord-Ouest  
Solre-le-Château Sud-Est  
Solre-le-Château Sud-Ouest  
Solre-le-Château Centre-Est  
Solre-le-Château Centre-Ouest

Canton de Trélon

Trélon  
Trélon Nord  
Trélon Sud  
Trélon Est  
Trélon Ouest  
Trélon Centre  
Trélon Nord-Est  
Trélon Nord-Ouest  
Trélon Sud-Est  
Trélon Sud-Ouest  
Trélon Centre-Est  
Trélon Centre-Ouest

**Objet : mise en place du Service Civique – Votre réponse du 22.12.10**

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : aucune

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance avec une grande attention de votre réponse concernant la mise en place du Service Civique dans le Département du Nord, suite à mon questionnement lors de votre présentation du rapport d'activité 2009 sur l'action départementale des Services de l'Etat, le 13 décembre dernier.

Je souhaiterais cependant affiner mon interrogation sur la déclinaison au plus près des territoires. En effet, lors des différents échanges pour bâtir la loi avec le Haut Commissaire, nous avons souhaité que celle-ci soit vraiment prise en charge sur l'ensemble des arrondissements, notamment les plus ruraux, afin d'avoir une portée forte sur tout le territoire. Nous avons également souhaité que les Sous-Préfets soient les « chefs d'orchestre », en lien étroit avec les collectivités, les associations, les élus, pour décliner concrètement les grands principes du Service Civique.

C'est sur ce point, Monsieur le Préfet, que je me permets de vous interpeller de nouveau, et je vous remercie par avance pour votre réponse.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes respectueuses salutations.

**Jean-Luc PERAT**

Député du Nord  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

✉ [www.perat.fr](http://www.perat.fr) ✉ [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP